



PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

La loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 permet jusqu'à 4 assistants maternels au maximum agréés de se regrouper au sein d'un même local.

La M.AM les p'tits artistes est un lieu d'accueil de la petite enfance, ouvert depuis le 18 avril 2016. Les enfants accueillis ont entre 0 et 4 ans. Une équipe composée des 4 professionnels sera attentive aux repères, au respect du rythme et à la santé de chacun. Nous voulons que notre maison d'assistants maternels soit un lieu rassurant et sécurisant pour les enfants et les parents.

Souhaitant tous les quatre que les enfants puissent s'épanouir pleinement. Nous nous sommes concertés pour écrire un projet pédagogique et éducatif commun, mêlant nos valeurs, nos motivations, notre amour du métier, afin de les accueillir au mieux.

Nous veillons à ce que chaque enfant puisse jouer, évoluer, grandir, se sentir bien en sécurité pour se construire. Nous apportons notre aide à l'acquisition de l'autonomie, à l'intégration au groupe, en accompagnant dans le respect de chacun.

1 / FAMILIARISATION ET ACCUEIL DE L'ENFANT

1.1/ Familiarisation : Période d'accompagnement à confier son enfant

Une période de familiarisation est toujours proposée aux parents. Pour nous 4, c'est une période très importante tant pour l'enfant, le parent et nous-mêmes. Chaque assistant maternel fixe avec ses parents employeurs les modalités et le rythme de cette période. L'assistant maternel deviendra alors le référent pour l'enfant et les parents.

Pendant cette période, votre enfant aura le temps de s'acclimater doucement à ce nouvel endroit, son assistant maternel référent lui faisant faire le tour des lieux.

Votre enfant apprendra à connaître ses camarades, ainsi que les autres assistants maternels. Ce sont des changements importants pour votre enfant, c'est pourquoi elle est nécessaire, mais elle doit être progressive et décidée en accord avec les parents.

Cette période de familiarisation aura lieu idéalement sur une à deux semaines et permet à votre enfant et à son assistant maternel d'établir une relation de confiance. Nous demandons que l'enfant ait avec lui son « doudou » et ou quelque chose de son parent afin de le sécuriser (objet transitionnel).

Nous serons vigilants sur le besoin d'accompagnement de votre enfant, pour l'aider à prendre ses repères. Nous lui apporterons par le biais de la parole, des gestes, un climat apaisant où il se sentira bien. Nous serons à son écoute.

La séparation doit être annoncée à votre enfant, même s'il est nourrisson. Il faut lui préciser que vous allez revenir le chercher et ne pas partir sans le lui dire même s'il est parti jouer.

Dans le contrat de travail, cette période de familiarisation est organisée en concertation avec les parents. Nous devons décider ensemble :

- D'un planning de présence de l'enfant (jours, heures d'arrivée et départ)
- De la durée de la période (maximum 15 jours). Si un des enfants a besoin d'une période un peu plus longue, celle-ci pourra être prolongée (en concertation avec l'assistant maternel référent).

1.2/ Accueil : Important pour les repères de l'enfant

Le matin, chaque assistant maternel accueille parents et enfants suivant ses contrats de travail ou suivant la délégation.

Il y a un temps d'échange avec le ou les parents sur le quotidien de l'enfant (sommeil, alimentation...). Le parent peut disposer du plan de change de l'assistant maternel concerné par l'enfant pour s'occuper de lui. L'assistant maternel accompagne l'enfant dans la pièce de vie, l'enfant peut saluer ses camarades et commencer sa journée.

Un classeur est tenu par les assistants maternels où sont indiquées les heures d'arrivée et de départ ainsi que les transmissions de la journée (alimentation, sommeil, informations médicales...)

1.3/ Accueil : Enfant porteur d'un handicap

Nous ne sommes pas fermés à l'accueil d'un enfant porteur d'un handicap léger, avec des recommandations précises de ses parents sur la conduite à tenir. Quand cela se présente, la cohabitation peut être enrichissante, tant pour l'enfant que pour les autres.

Cependant, n'ayant pas de formation spécifique, nous ne pouvons accueillir un enfant demandant un encadrement trop particulier, ou un équipement médical permanent. Voulant donner la même attention à chaque enfant, nous ne serions pas assez disponibles pour le recevoir correctement.

2 / LE RESPECT DES RYTHMES : Sommeil, alimentation et change.

Chaque assistant maternel s'occupe des repas, du coucher et des changes des enfants qu'il accueille.

Chaque enfant est unique, il a des besoins, un rythme et des habitudes qui lui sont propres : Nous serons vigilants afin de les respecter.

2.1/ Le sommeil

Nous attachons une importance particulière au sommeil car il est vital et réparateur. Celui-ci permet aux enfants d'assimiler ce qu'ils ont vécu et appris pendant leur temps d'éveil. L'assistant maternel est attentif aux signes de fatigue des enfants (pleurs, frottement de l'oreille ou des yeux, succion du pouce...).

Chaque assistant maternel a sa chambre : bébés et grands cohabitent. Chaque enfant a son propre lit. Les bébés sont couchés dans des lits à barreaux avec une turbulette, les grands sont en lit au sol ou clayette avec drap et/ou couverture. Chaque assistant maternel s'occupe de coucher et lever ses enfants en étant vigilant aux habitudes de chacun (doudou, tétine...)

2.2/ Le déjeuner

Nous sommes vigilants sur le rythme des enfants. Les repas sont servis dans le réfectoire ou en extérieur l'été.

L'ambiance du repas est dans l'idéal calme et conviviale. Manger doit rester un plaisir, donc nous respectons la satiété, et les goûts de chaque enfant.

- Les enfants passent à table vers 11h30 11h45. Les plus petits sont installés en chaise haute, les grands s'installent pour manger ensemble autour de la même table.
Installer les enfants autour d'une même table est important pour le groupe mais aussi pour chacun, cela permet d'observer, d'imiter, de gagner en autonomie. L'effet de groupe est souvent moteur dans l'apprentissage.
- Nous veillons à une alimentation équilibrée
- Chaque aliment doit être introduit au préalable à la maison (diversification alimentaire)

2.3/ Le goûter

Une fois réveillés de leur sieste, les enfants sont descendus dans la pièce de change par leur assistant maternel référent et sont changés et habillés. Une fois les enfants préparés, ils vont jouer dans la pièce de vie en attendant les copains. Nous essayons au maximum de les faire goûter ensemble (sauf départ de bonne heure ou bébé) Le goûter est généralement composé d'un laitage, de compote ou fruit et de gâteau.

Au moment de l'anniversaire d'un des enfants, le parent peut s'il le souhaite apporter un gâteau.

2.4/ Les changes

Chaque assistant maternel dispose de son plan de change. Tous les changes sont effectués par l'assistant maternel référent de l'enfant dans le respect de son intimité, tout en expliquant à l'enfant chaque geste. Nous disposons de gants de toilette, lingettes lavables, coton, savon, liniment et crème de change.

3/ LA SOCIALISATION ET L'AUTONOMIE

3.1/ La socialisation

Dans la M.A.M., les enfants apprennent à connaître les autres camarades et les règles de vie en collectivité.

Les enfants sont libres de participer ou non à l'activité proposée par les assistants maternels.

Nous sommes vigilants sur les interactions entre les enfants, nous intervenons si nécessaire (danger pour l'enfant ou ses camarades)

3.2/ L'autonomie

L'enfant suivant son âge, exprime son besoin d'autonomie, peut évoluer seul, librement tout en respectant les règles de vie, choisir ses activités, exprimer ses émotions, imaginer, créer. Tous ces moments permettent à l'enfant d'être valorisé.

- L'enfant (suivant son âge) peut
 - S'habiller / se déshabiller,

- Mettre / enlever ses chaussons, chaussures
- Manger avec ses couverts
- Aider à ranger les jeux et jouets de la pièce de vie.
- Aller aux toilettes
- Se laver les mains

- la marche : l'assistant maternel accompagne l'enfant dans cette acquisition. Il l'encourage et lui propose des jouets adaptés qui l'aident dans ses premiers pas.

- L'acquisition de la continence : elle est liée au développement psychomoteur et affectif de l'enfant et son acquisition doit se faire en douceur. Nous demandons aux parents de débiter cette phase avec leur enfant chez eux. Il est important pour nous de laisser l'enfant acteur pour que l'acquisition se réalise en toute harmonie.

Par exemple, au commencement, nous pouvons proposer à l'enfant au moment des changes s'il souhaite aller sur le pot ou sur les petites toilettes. Progressivement l'enfant montrera son désir de ne plus avoir de couche.

Chaque enfant à son propre rythme et il est important de ne pas aller trop vite.

- Dans période transitionnelle, les parents habilleront leur enfant avec des vêtements favorisant l'autonomie (pas de body, pas de ceinture, ni de salopette, etc.)
- Nous demandons aux parents de veiller à ce qu'un vêtement de rechange (marqué au nom de l'enfant, à la bonne taille, adapté à la saison) reste à la MAM.

4/ ÉVEIL DE L'ENFANT

Éveiller un enfant c'est l'aider à grandir, susciter des émotions, déclencher des réactions, ouvrir les sens (toucher, odorat, goût, l'ouïe et la vue)

Tout contribue à son éveil.

Notre rôle est d'assurer leur épanouissement, valoriser et encourager chaque enfant dans ses nouvelles acquisitions.

Tout au long de leur journée, les enfants se voient proposer différentes activités (peinture, puzzles, pâte à modeler, jeux de ferme, collages, etc...). Leurs activités sont ensuite exposées dans l'entrée permettant aux parents de les découvrir.

Avant le repas ils se voient raconter des histoires.

Ils apprennent des comptines et reproduisent la gestuelle avec nous.

Quelquefois nous leur proposons de la musique douce pour de la relaxation et retour au calme.

Aux beaux jours ils vont régulièrement jouer dehors. Différents jeux et jouets leur sont proposés.

5 / LES JEUX ET LES SORTIES

5.1 / Aménagement des espaces de jeux

La pièce de vie est aménagée en plusieurs espaces (lecture, cuisine, garage, espace bébé) pour permettre aux enfants d'évoluer librement dans les espaces en fonction de leurs envies. Des jeux sont accessibles aux enfants dans les étagères. A certains temps de la journée, nous sollicitons également les enfants pour participer au rangement des jeux mis à disposition (par exemple avant de sortir une nouvelle activité, avant de passer au repas...). Le rangement peut se faire sous forme de jeu : grand bac où les enfants doivent réunir les jeux à l'intérieur.

La pièce de vie peut également être aménagée en fonction des activités : par exemple lors de l'installation d'un espace de motricité.

Les activités artistiques sont réalisées dans une pièce à côté. Cela permet de proposer des activités adaptées en fonction de l'âge des enfants.

5.2/ Les jeux

Les jeux que nous proposons sont des activités visant au développement de l'autonomie et de la socialisation. Les assistants maternels proposent des activités adaptées et variées en suscitant l'envie mais les enfants sont libres d'y participer.

Les Activités artistiques permettent chez l'enfant de stimuler la créativité, l'éveil et les sens. (Peinture, gommettes, collages, pâte à modeler etc...)

Les activités motrices favorisent l'expression corporelle, la coordination des gestes, la perception du corps dans l'espace (ballon, danse, parcours de motricité, yoga)

Les activités dites ateliers de construction et manipulation apprennent à l'enfant la motricité fine et l'observation (lego, perles, puzzles, sable, riz, ...)

Les activités lecture, comptines, chansons permettent aux enfants de stimuler leur langage par l'apport d'images, des livres, d'instruments, des chants.

Le jeu libre développe de l'imagination et de l'échange entre les enfants. Dans la journée de l'enfant, des temps sont laissés libres afin de permettre aux enfants de s'occuper seuls, choisir leur jeu, ou choisir de ne rien faire. Certains enfants ont besoin d'un laps de temps tranquille pour mieux repartir au jeu.

5.3/ Diverses Activités

Nous proposons des activités en cohérence avec le calendrier (saison, fête de Noël, Halloween, Pâques, Galettes des rois) C'est un support pédagogique et une manière pour les enfants de se repérer dans le temps.

5.4 / Activité jardinage

Dans le jardin, un espace est réservé à la découverte d'un potager. Cette activité permet d'être à l'extérieur, et de développer différents sens. Les enfants vont pouvoir toucher, planter, gratter la terre, découvrir des légumes ou des fruits, cueillir... Cette activité contribue à leur éveil. Le jardinage nous permet également de rebondir sur d'autres activités telles que peinture, gommettes, chansons etc.

5.5 / La médiation par l'animal

Nous avons mis en place des séances de médiation par l'animal avec un intervenant extérieur. Ces séances ont pour objectifs de faire connaître à l'enfant l'animal et développer ses capacités sensorielles et de langage. Lors des séances, l'intervenant montre et explique à l'enfant comment aborder, appréhender, toucher l'animal qu'il ne connaît pas. Par le toucher l'enfant découvre différentes sensations (doux, rugueux...), il découvre également les différentes parties du corps qu'il peut montrer, citer. La rencontre de l'enfant et l'animal doit être avant tout un moment agréable de partage affectif.

Fait à Betton Le :
Signature des assistants maternels
Sophie Peltier

Cindy Papin

Albin Le Moal

Manuella Croizé